

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle
Titre du module	Bachelor Thesis
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	26BT (D.CV.334.26BT.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	18 ECTS
Semestre	Semestre 6
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir préalablement validé l'ensemble des modules exigés aux semestres 1 à 5 (voir plan d'études) et avoir obtenu au minimum 150 crédits ECTS.
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Réalisation du travail théorique et pratique : Le module « bachelor thesis » comporte un travail théorique et un projet pratique.</p> <p><i>Travail théorique :</i> Rédigé sous forme de mémoire, il consiste en l'élaboration d'une recherche critique servant de base à l'élaboration du projet pratique.</p> <p><i>Projet pratique :</i> Il s'agit d'un projet personnel conçu et réalisé sur un sujet choisi par l'étudiant·e (préalablement validé par les professeur·e·s intervenant dans ce module) dans le champ de la communication visuelle. Il permet à l'étudiant·e d'affirmer les spécificités qu'il choisit de mettre en avant pour sa bachelor thesis et démontre sa capacité à envisager et réaliser un projet cohérent et innovant dans le champ de la communication visuelle.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Réalisation du travail théorique et pratique : Le travail théorique et le travail pratique portent sur le même sujet, le travail théorique servant à inscrire la réalisation pratique dans un cadre de référence théorique. Toutefois, ils constituent deux parties autonomes et font l'objet de deux évaluations distinctes.</p> <p><i>Travail théorique :</i> Le travail théorique comprend un texte d'environ 20'000 signes (espaces compris), hors annexes, bibliographie et documents visuels. Il constitue l'approche théorique d'une future réalisation dans le champ de la communication visuelle. Il se base sur une compilation d'informations et de documents autour du thème choisi par l'étudiant·e, mais il témoigne également d'un positionnement personnel de l'étudiant·e et aborde une problématique spécifique.</p> <p><i>Projet pratique :</i> Le projet pratique consiste en un projet conçu et réalisé par l'étudiant·e spécifiquement inscrit dans le champ de la communication visuelle, mais pouvant prendre diverses formes selon l'axe choisi par l'étudiant·e et validé par les professeur·e·s intervenant·e·s au sein du module.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Réalisation du travail théorique et pratique :</p> <p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation finale (jury) conforme aux Règlements d'études. L'assiduité et la participation aux enseignements peuvent faire partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p><i>Travail théorique :</i> L'évaluation du travail théorique est faite par deux professeur·e·s intervenant au sein du module. La note compte pour un tiers dans la note moyenne finale du module.</p> <p><i>Projet pratique :</i> Le projet pratique fait l'objet d'une soutenance devant un jury. Le jury est composé de 5 membres, 2 internes à l'école et 3 personnalités externes. La production de 5 à 10 images représentant le travail artistique / pratique du diplôme de Bachelor fait partie des éléments obligatoires dans le cadre du jury final. La note compte pour deux tiers dans la note finale de la bachelor thesis. Le/la responsable de la filière organise les sessions d'évaluation de jurys et veille au bon déroulement de la soutenance, dont la durée est de 45 minutes, comprenant la présentation du travail de l'étudiant et les échanges critiques.</p>

	<p>Certains travaux peuvent toutefois nécessiter un temps de présentation spécifique et dans ce cas la durée peut être augmentée. Le jury évalue le projet pratique et sa soutenance ainsi que les éléments annexes exigés (images). Une synthèse écrite comportant la note est rédigée par les membres du jury. La note compte pour deux tiers dans la note moyenne finale du module.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne finale de 4 au module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : pas de remédiation possible.</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe lors du prochain semestre de printemps.</p>
Enseignant·e·s	Enseignant-e-s et intervenant-e-s de la filière
Nom du/de la responsable du module	Lysianne Léchet-Hirt
Descriptif validé le	01.10.2020
Par	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.